

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNE
DE
S C I E Z



74140

Téléphone : 04 50 72 60 09
Télécopie : 04 50 72 63 08

Convocation au Conseil Municipal

Madame, Monsieur

J'ai l'honneur de vous informer que la réunion du Conseil Municipal se tiendra à la Mairie de SCIEZ
le :

Mercredi 5 mars 2014 à 20h

pour débattre de l'ordre du jour ci-après exposé.

Comptant sur votre présence à cette séance

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération la plus distinguée

Sciez, le 25-02-2014

Le Maire,

Jean-Luc BIDAL



ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 mars 2014

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, procéderont à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, et ce conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 18-02-2014

Chaque membre du Conseil Municipal ayant eu communication du procès-verbal de l'Assemblée du 18-02-2014, les élus présents voudront bien décider approbation de ce document.

QUESTIONS A DELIBERER

Finance :

Approbation des comptes administratifs 2013 du Budget Principal et des budgets annexes C.C.A.S, Port de Plaisance et Caveaux de Sciez

Approbation des comptes de gestion 2013 du Budget Principal et des budgets annexes C.C.A.S, Port de Plaisance et Caveaux de Sciez

Décision d'affectation des résultats budgétaires 2013 du Budget Communal et budget annexe Port de Plaisance.

Approbation des budgets primitifs 2014, Budget Principal, et des budgets annexes C.C.A.S., Port de Plaisance et Caveaux de Sciez.

Participation communale 2014 au budget du SIDISST

Renouvellement de la concession du Kiosque de la plage, été 2014.

Marché public :

Aménagement et réhabilitation de l'école maternelle des crêts : Avenant N°1

DECISIONS DU MAIRE

(Prises en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal
Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

DM N° 2014-3 du 11-02-2014 : Contrat d'assistance et de conseil en urbanisme – Agence des territoires
Considérant les nouvelles règles du plan local d'urbanisme et les enjeux de développement du territoire que cela peut entraîner,
Considérant qu'il est impératif pour la commune de maîtriser parfaitement les projets urbains à venir,
Le Maire décide,

De passer et signer contrat d'assistance et de conseil en urbanisme avec l'Agence des Territoires à Metz-Tessy pour intervention sur toute opération de construction significative impliquant notamment l'aménagement d'ensemble d'un secteur défini au PLU de Sciez.

De fixer la rémunération de la vacation à 280€ Hors taxes, correspondant à une demi-journée, frais de déplacement compris.

COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

* QUESTIONS DIVERSES :

* COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS MUNICIPALES :

* POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS / COMMUNICATIONS ET QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS :

* RENDEZ-VOUS DU MOIS :